

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2012

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascale JEGOU, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Pascal LOUVREL et Sabine FLOC'H.

Le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

1°) Subventions 2012 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- 26 € par élève pour un voyage en France (Collège Léo Ferré, Lycée ST-YVES),
- 10 € par enfant thuriennois aux associations sportives ou culturelles (Judo Belon-Aven, Liviou Kerien, Union Sportive Bannalécoise, Bagad Bro Skaer, Club Gymnique Bannalécois, Les Cavaliers Skaer Ar Marc'h)
- ADMR Ellé-Isole 900 €
- AHBA ST-THURIEN 470 €
- Amicale des sapeurs-pompiers ST-THURIEN 150 €
- Amicale du 3^{ème} âge ST-THURIEN 570 €
- Amicale Laïque ST-THURIEN 425 €
- Association des parents d'élèves ST-THURIEN 180 €
- Comité de Jumelage ST-THURIEN 590 €
- Digorn'Nor ST-THURIEN 450 €
- Groupement de défense sanitaire du bétail ST-THURIEN 150 €
- Section UNC-AFN-FFI ST-THURIEN 330 €
- Société de chasse ST-THURIEN 175 €
- Société de pêche ST-THURIEN 175 €
- Syndicat d'initiative ST-THURIEN 2 260 €
- La grande qu'on soude ST-THURIEN 150 €
- Union sportive de ST-THURIEN 1 800 €
- Association PATI 50 €
- DDEN Secteur de Scaër 60 €
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan 45 €
- APAJH SCAER 125 €
- Secours Populaire QUIMPERLE 35 €
- Croix-Rouge QUIMPERLE 35 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN 120 €
- Maison Familiale Rurale ELLIANT 60 €
- Solidarité Paysans du Finistère 35 €
- Association France Alzheimer 29 35 €

2°) Travaux sur le réseau d'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les travaux suivants afin d'améliorer la qualité du réseau de distribution d'eau potable : pose de compteurs de sectorisation et réfection du réseau sur la Route des Salles. Il a autorisé le Maire à solliciter différents organismes (Agence de l'Eau, Conseil Général et Conseil Régional) pour l'attribution de subventions.

3°) Zonage d'assainissement des eaux pluviales :

Afin de se mettre en conformité avec la Loi sur l'Eau, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réaliser le zonage d'assainissement des eaux pluviales et a autorisé le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'Eau.

4°) Remplacement de la chaudière de l'école :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé de remplacer la chaudière « fuel » actuelle de l'école par une chaudière à bois (granulés) ainsi que les radiateurs,
- a retenu, suite à la consultation, la société ID ENVIRONNEMENT de GUIDEL pour un montant HT de 57 143 €,
- a autorisé le Maire à solliciter auprès de la COCOPAQ le fonds de concours économies d'énergie pour la chaudière et le fonds de concours performance énergétique pour le remplacement des radiateurs,

- a décidé d'inscrire, par décision budgétaire modificative, les crédits suivants au budget 2012 :
 - o dépenses (programme 141/article 2313) : + 22 569 €
 - o recettes (programme 141/article 13258) : + 22 569 €

5°) Aménagement d'un local commercial et d'une bibliothèque municipale - Avenants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les avenants suivants :

- Lot n° 2/charpente attribué à Thierry ALLAIN de SCAER : + 1 425.63 € HT,
- Lot n° 14/peinture-isolation attribué à l'EURL QUEMENEUR de BOURG-BLANC : + 2 044.30 € HT,
- Lot n° 16/électricité-chauffage attribué à la SBEI de QUIMPER : + 2 609.82 € HT.

6°) SDEF (Syndicat Départemental d'Energie du Finistère) – Convention de mise à disposition de services :

Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour », une voix « contre » et une abstention, a autorisé le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère une convention de mise à disposition de services pour assurer des missions de suivi administratif et technique de certains marchés de travaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voirie et de réseaux électroniques.

7°) Echanges et cessions de terrains : enquête publique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à ouvrir les enquêtes publiques préalables aux échanges et cessions de terrains suivants :

- A Kerhenry : échange de terrains entre Bruno JAFFRE et la Commune,
- A Kervennou/Le Guernic : échange de terrains entre les Consorts PUSTOC'H et la Commune,
- A Kerboudou : cession de terrains à Didier PUSTOC'H,
- A Le Cleuziou et Rosquimerc'h : échange de terrains entre Benoit LAURANS et la Commune.

D'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer les règles suivantes en cas de cession de terrains :

- Echange entre la Commune et une personne privée : les frais d'actes (géomètre et notaire) sont à la charge de la Collectivité. S'il existe une différence de surface à l'avantage du particulier, prix du terrain : 0.30 € le m²,
- Cessions de terrains communaux à un privé à sa demande : les frais d'actes sont à la charge du particulier. Acquisition du terrain au prix de 0,30 € le m²,
- Cession gratuite par un particulier au profit de la Commune : la totalité des frais d'actes est à la charge de la Collectivité.

8°) Contrats annuels de dératisation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la société ARMOR HYGIENE 3D d'EDERN pour effectuer les prestations de dératisation sur la Commune.

9°) Limitation de vitesse au centre-bourg :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h. au centre-bourg. Les panneaux de signalisation seront installés à réception.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 4 juin 2012

Le Maire,



Joël DERRIEN.